

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 14 juin 2021**Nombre de conseillers :

- En exercice : 11

- Présents : 10

- Absents : 1

- Convocation : 07/06/2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAFFARGUE.

PRESENTS: LAFFARGUE Pierre, VINCENT Roseline, DUSSEAU Sylvain, MAGRI Thomas, L'HER Michel, SUNE Jennifer, METAIS Christian, DOAT Marie-Christine, SOUILLARD Marie-Pierre, CHARRON Patrick

EXCUSEE: DESCLAUX Stéphanie

SECRETAIRE DE SEANCE: METAIS Christian

Approbation du CR du 10/05/2021

Sujet 1 : Cimetière : Délibération pour régularisation des actes de concessions non conformes avec l'emprise au sol constatée : Le Maire fait part au conseil de l'existence de 7 concessions dont la surface mentionnée sur l'acte ne correspond pas à l'emprise au sol réelle, cette emprise étant toujours supérieure à la surface concédée dans l'acte. Ces espaces d'inhumations sont donc pour partie sur terrain concédé, et pour partie sur terrain commun. Il demande au Conseil de se prononcer sur la possibilité de régularisation de ces actes auprès du concessionnaire ou ses ayants-droits, afin de mettre les actes en conformité avec l'emprise terrain. Le Conseil, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide, en raison du caractère exceptionnel de ces situations, de faire procéder à une demande de régularisation des actes de concession existants auprès du concessionnaire ou ses ayants-droits ; que les surfaces en rajout de l'acte initial seront à régler au tarif de 50€/m² auprès du receveur ; que la régularisation de l'acte portant sur la surface concédée n'entachera pas la durée de la concession initiale ;

Sujet 2 : Délibération PLUI : Refus du transfert de la compétence élaboration d'un PLUI

Le Maire fait part au Conseil des dispositions de la Loi Accès au Logement et un Urbanisme Rénové qui prévoient un transfert de la compétence élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) aux EPCI. Il rappelle au Conseil que le document d'urbanisme actuellement appliqué sur le territoire communal est une carte communale approuvée le 07/03/2008 et n'a donc pas de plan local d'urbanisme. Il demande au conseil de se prononcer sur ce transfert automatique à la CCLG.

Après délibération, le Conseil décide à 9 voix pour, 0 contre, 1 abstention, de refuser le transfert de cette compétence à l'intercommunalité

Sujet 3 : Vote subvention Association les Amis de Bach pour le concert du 13 août 2021

Cette association fait des concerts dans plusieurs villes du Gers depuis plusieurs années, dont à Terraube. Dans sa programmation 2021, elle a prévu un nouveau concert en l'église de Terraube et demande une subvention. Le Conseil à 9 voix pour, 1 contre, 0 abstention vote pour l'année 2021 une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association.

Sujet 4 : Organisation planning tenue bureau de vote du 20 et 27 juin 2021 (élections départementales et régionales) : un planning de présence sera transmis aux conseillers

La séance est clôturée à 22h35

Le Maire,
Pierre LAFFARGUE